

## COMITE DE PILOTAGE : REFORME SCOLAIRE

**Mardi 9 janvier 2018**

Présents : selon la constitution du comité de pilotage

- 2 représentants parents d'élèves maternelles élus : Stéphanie BOURREAU et Marie Ollivier-Henry
- 2 représentants parents d'élèves élémentaires élus : Morgane FOURNIS et Audrey CRESSEVEUR
- Les 2 directrices des écoles : Anne JORAND et Sophie SPOLMAYEUR
- 1 enseignant monolingue de classe maternelle : Rozenn LE ROLLAND
- 1 enseignant bilingue de classe maternelle :
- 1 enseignant monolingue de classe élémentaire : Sandrine LOUVAIN et Peggy LE GUENNEC
- 1 enseignant bilingue de classe élémentaire : Edith BARRE
- 2 ATSEM : Joël FOURNIS et Anne-Yvonne JAOUAN
- 2 représentants du restaurant scolaire : Françoise LUCAS et Dominique CUDENNEC
- Le responsable sur service enfance jeunesse : Benoît BILLAUD
- La directrice des Accueils Périscolaires : Catherine DANIEL
- Des élus municipaux : Aurore FOURNIS et Monsieur Christian JEFFROY

Mme Hélène SAUGEZ était présente en tant que Directrice Générale des Services

Objet de la réunion : Le rythme scolaire à 4 jours des écoles maternelle et élémentaire du Penker pour la rentrée 2018/2019.

Monsieur le Maire introduit le comité de pilotage en rappelant que ce temps d'échange fait suite à celui du 12 décembre 2017 et du conseil municipal du jeudi 21 décembre 2017. Ces 2 instances ont voté pour un retour des rythmes scolaires à 4 jours.

Monsieur le Maire constate que les représentants ne sont pas les mêmes que la dernière fois. Il propose en conséquence un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

A l'issue de ce tour de table, Mme LE GUENNEC excuse l'absence de Mme LE BIHANNIC. Elle précise qu'une enseignante de l'école élémentaire est venue en plus pour assurer le bon nombre de représentants.

Monsieur le Maire procède ensuite à la validation du compte rendu du comité de pilotage du 12 décembre 2017. Une anomalie est constatée entre le nombre de votes et le nombre de personnes qui étaient présentes. La réponse de la municipalité fait échos au fait que les membres du comité de pilotage doivent faire en sorte de respecter sa constitution. Ce n'était pas tout à fait le cas la fois précédente. Si les règles de départ ne sont pas respectées, il pourrait s'ensuivre quelques débordements. Puisque les interprétations des uns et des autres diffèrent, il vaut mieux s'en tenir à ce qui est convenu. La constitution du comité de pilotage peut, par contre, être rediscutée.

Si on revient à la remarque posée sur le compte rendu, on retiendra qu'une autre prise en compte du vote n'aurait pas empêché un retour à 4 jours.

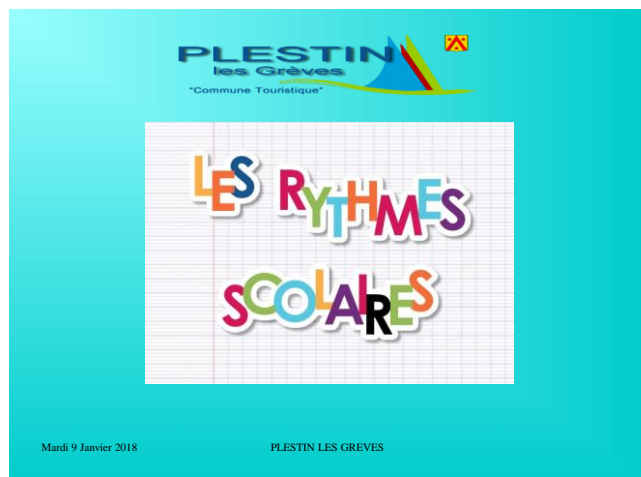
Aucun autre point du compte rendu n'a été évoqué pour révision.

Le comité de pilotage décide de diffuser les prochains comptes rendus sur les tableaux d'affichage et sur le site internet de la mairie de Plestin les Grèves. Un mot sera mis dans les cahiers des enfants pour la fin de semaine à l'attention des parents pour les prévenir de la méthode.

Monsieur le Maire indique que le moment est venu de poser la réflexion, de débattre, en ayant à l'esprit l'objectif d'arrêter des horaires répondant aux besoins de l'enfant. Un délai de rigueur est à respecter puisque la

municipalité doit constituer et envoyer un dossier au DASEN pour le vendredi 2 février 2018. Le comité de pilotage peut être le décideur des horaires. Il n'y a pas besoin de la validation du conseil municipal. Selon ces conditions, le Maire stipule qu'il ne souhaite pas qu'une décision soit prise ce soir afin que chacun puisse avoir le temps de la réflexion. Il rappelle aussi que la réforme scolaire a permis de revoir l'organisation et d'expérimenter des nouvelles formules. Il ne s'agit donc pas purement et simplement de revenir aux horaires et au fonctionnement qui précédaient la réforme scolaire. Le comité de pilotage se doit de repenser selon les contraintes nouvellement imposées.

Le maire évoque son attachement à travailler assidûment autour du temps méridien qui demeure important dans la journée de l'enfant. Il souhaite un rallongement de sa durée à 2h afin d'obtenir pour l'enfant une pause conséquente. Il laisse la parole à Mme Aurore FOURNIS qui a préparé un power point présentant les aspects importants à avoir en tête avant d'entamer le débat. (Voici ci-dessous les diapositives pertinentes pour ce compte rendu).



### INTRODUCTION

- LUNDI 26 JUIN 2017 : Avis favorable du conseil d'école élémentaire pour un retour à 4 jours
- MARDI 27 JUIN 2017 : Avis favorable du conseil d'école maternelle pour un retour à 4 jours à la rentrée 2018/2019
- MARDI 12 DECEMBRE 2017 : Avis favorable du comité de pilotage pour un retour à 4 jours à la rentrée 2018/2019
- JEUDI 21 DECEMBRE 2017 : Avis favorable du conseil municipal pour un retour à 4 jours à la rentrée 2018/2019

### REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE POUR UN RYTHME A 4 JOURS

Horaires d'une année à l'école primaire

- 36 semaines, réparties en 5 périodes de travail
- Sur dérogation, le nombre de jours de congés d'été peut être réduit si la semaine d'enseignement est inférieure à 24 heures
- Volume annuel d'heures d'enseignement : 864 heures

Horaires d'une semaine à l'école primaire

- 24 heures d'enseignements par semaine
- 8 Demi-journées par semaine

Horaires d'une journée à l'école primaire

- La demi-journée ne doit pas dépasser 3 heures 30
- La journée ne doit pas dépasser 6 heures
- La pause méridienne sera d'au moins 1 heure 30
- Les élèves peuvent bénéficier en plus d'activités pédagogiques

### LES HORAIRES ACTUELS DE L'ECOLE MATERNELLE

école maternelle	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h - 8h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h50 - 12h	enseignement	enseignement	enseignement	enseignement	enseignement
12h - 12h10	RESTAURATION	RESTAURATION		RESTAURATION	RESTAURATION
12h10 - 13h					
13h - 13h30	temps méridien	temps méridien		temps méridien	temps méridien
13h30 - 14h					
14h - 16h	Enseignement	Enseignement	ALSH	Enseignement	TAP
16h - 16h10					
16h10 - 16h30	garderie	garderie		garderie	garderie
16h30 - 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
18h30 - 19h					

### LES HORAIRES ACTUELS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

école élémentaire	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h - 8h40	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h50 - 12h20	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
12h20 - 13h30	Regroupement et accompagnement des enfants vers la salle de restauration.				
13h30 - 13h20	RESTAURATION	RESTAURATION		RESTAURATION	RESTAURATION
13h20 - 13h50	temps méridien	temps méridien		temps méridien	temps méridien
13h50 - 14h50					
14h50 - 16h00	Enseignement	Enseignement groupe B	TAP groupe A	ALSH	TAP groupe B
16h00 - 16h30					
16h30 - 16h30	garderie	garderie		garderie	garderie
16h30 - 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
18h30 - 19h					

## LA PAUSE MERIDIENNE

### Nos Missions :

#### 1ère mission : Nutritionnelle

Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité

#### 2ème mission : Gestion affective et physique

Garantir à l'enfant sa sécurité physique et psychoaffective

#### 3ème mission : Socialisation et vie en collectivité

Permettre à l'enfant d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de sociabilisation

Mardi 9 Janvier 2018

PLESTIN LES GREVES

## LA PAUSE MERIDIENNE

### UNE EQUIPE EDUCATIVE AU SERVICE DE L'ENFANT

- Agents du restaurant scolaire
- Agents du service enfance jeunesse
- Agents territoriaux de surveillance éducative (ATSEM)

Mardi 9 Janvier 2018

PLESTIN LES GREVES

## EVOLUTION DU PROJET PAUSE MERIDIENNE

### La pause méridienne à 2 heures répond aux besoins suivants :

- Laisser aux enfant un temps de repos et de récupération
- En allongeant la pause méridienne, on évite ainsi de faire classe entre 12h et 14h, période particulièrement défavorable
- L'allongement de la pause méridienne permet aux enfants de maternelle d'aller dormir peu après leur repas au restaurant scolaire et de revenir en classe en bénéficiant d'un temps d'apprentissage plus significatif
- Permettre aux enfants de maternelle de déjeuner sur un temps calme
- Proposer des temps de repos pour réduire l'excitation et résoudre les conflits
- Avoir du temps disponible pour le soutien scolaire
- Développer des atelier d'expression, de chant, ou tout simplement de créer des coins lecture, sieste, jeux de société
- DDCS préconise une pause méridienne de 2 heures

Mardi 9 Janvier 2018

PLESTIN LES GREVES

### **NOUS VOULONS GARDER QUELQUES POINTS POSITIFS DE LA REFORME**

- Cohérence horaire entre les deux écoles
- Décalage des repas de 30 minutes entre les deux services
- Conserver une instance de réflexion éducative entre les acteurs locaux.
- Recréer le lien entre l'équipe éducative et l'équipe d'animation (assurer le bien-être de l'enfant, alerter quand il y a un problème,...)

Mardi 9 Janvier 2018

PLESTIN LES GREVES

A Présent à nous de réfléchir aux nouveaux horaires pour

# La rentrée 2018/2019

Mardi 9 Janvier 2018

PLESTIN LES GREVES

Les enseignantes ne s'opposent pas à un allongement de la pause méridienne à condition qu'il soit bénéfique : 2 services de cantine en élémentaire et un taux d'encadrement suffisant afin que les enfants jouent et se détendent en petits groupes. Ces conditions sont nécessaires pour un enseignement efficace l'après-midi. Elles font part de leur crainte quant au rallongement du temps méridien car de longues journées en collectivité rendent l'enfant fatigable et donc moins attentif en classe.

Benoît BILLAUD rebondit à ces propos puisqu'il rappelle que c'est justement pour cette raison que sa proposition du dernier comité de pilotage à 4.5 jours d'école sans TAP permettait de diminuer la durée quotidienne des journées. Il ne comprend pas que lorsqu'il parle de chronobiologie, on lui répond qu'on en fait ce qu'on veut et que les autres peuvent argumenter en se servant de cette discipline. Lorsqu'on parle de rythmes scolaires pour l'enfant, on parle évidemment de chronobiologie.

Pour autant, les différentes instances ont voté 4 jours et il convient d'avancer.

Il semble important de signaler aujourd'hui que le temps de jeu de l'enfant demeure important.

Les enseignantes estiment qu'il ne sert à rien de prolonger le temps méridien pour cela puisqu'elles organisent des accueils ludiques et utilisent d'autres méthodes pédagogiques adaptées permettant à l'enfant de jouer.

Benoît BILLAUD précise ses pensées en signalant qu'il est important quotidiennement que l'enfant puisse jouer à ce qu'il veut et qu'il obtienne un vrai temps de pause. « Quel temps reste-t-il à l'enfant, personnellement, les jours d'école ? » Il existe des enfants qui ont beaucoup de mal avec le système scolaire. Il leur demande beaucoup d'effort et de concentration. Il est important de considérer l'enfant au sens noble du terme.

Si vous écoutez les enfants, notamment sur le temps méridien, ils estiment ne pas avoir de temps pour jouer. Le Service pense que si l'enfant a du temps pour lui, il sera plus motivé à retourner en classe.

Mme JORAND rappelle qu'il faudrait à la fois une pause le mercredi et qu'il y ait des journées d'école moins longues. Il faudrait pour cela diminuer les jours de vacances scolaires.

Le Service Enfance Jeunesse est en accord avec ces propos même si la démarche semble difficile puisqu'il y a de nombreux enjeux économiques en lien avec la durée des vacances scolaires. Mais en effet, dans l'idéal, il faudrait aussi raccourcir le temps scolaire sur la semaine et diminuer les périodes trop longues de vacances.

Le Service Enfance Jeunesse n'a pas réalisé de simulation sur les horaires futurs. Le Service se dit déçu du passage à 4 jours mais se doit de respecter la décision prise. Il reste important que chacun puisse s'exprimer sur ses opinions sans oublier la représentativité des uns et des autres. Benoît BILLAUD pense que pour ce soir, il est primordial d'échanger sur les conditions que chacun souhaite conserver. Faut-il commencer plus tôt pour finir plus tôt ? Garde-t-on plusieurs services de restauration ? etc.

Les enseignantes en élémentaire se disent satisfaites de la mise en place de matinées plus longues. Elles évaluent les bienfaits sur les enfants lorsque le temps d'apprentissage est davantage concentré sur le matin. L'équipe enseignante, qui ne remet pas en cause la qualité des TAP, suggère que ces activités soient proposées en fin de journée, sur les temps de garderie. Cela permettrait aux élèves de bien dissocier le temps scolaire du temps périscolaire.

En maternelle, le rythme est différent, les enseignantes pensent qu'il ne faut pas dépasser 3 heures de temps scolaire sur une demi-journée. Les enfants perdent sinon en attention.

Pour le personnel de restauration scolaire, il faut conserver minimum 2 services : un service maternel et un service en élémentaire.

Les parents pensent qu'il faut aussi peut-être garder un décalage entre les heures de maternelles et les heures en élémentaires afin de permettre aux parents d'avoir plus de souplesse. Ils souhaiteraient 2 services de cantine en élémentaire afin de diminuer le bruit ambiant. Pour le temps méridien, les parents sont pour l'ouverture de différents espaces de jeux accessibles aux enfants.

Enfin, a été posé l'organisation du service enfance jeunesse sur le temps méridien. Comment allait-il organiser un temps de pause bénéfique pour l'enfant ? Benoît BILLAUD sait que le Service est en capacité de remplir cette mission. Il l'a montré auparavant. Pour autant, il ne peut pas s'avancer sans en échanger avec son équipe. La mise en place d'un projet a toujours des incidences qu'elles soient budgétaires ou organisationnelles. En tous cas, pour être performant il conviendra de réaliser un travail collaboratif entre enseignants et animateurs. Il sera nécessaire de travailler dans une certaine confiance.

Au regard des échanges et des recommandations de chacun, le comité acte la mise en place d'un temps méridien d'1h45. Le débat se porte dorénavant sur les horaires de la journée.

Une esquisse de schéma des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 de Plestin a été dessinée :

MATERNELLE :                   8h50 – 11h50 : enseignement  
                                          11h50 – 13h25 : Temps méridien  
                                          13h25 – 16h25 : enseignement

ELEMENTAIRE :                 8h45 – 12h15 : enseignement  
                                          12h15 – 14h : Temps méridien  
                                          14h – 16h30 : enseignement

Rappelons qu'il n'y aura plus d'école le mercredi matin.

Chacun doit prendre le temps de la réflexion quant à cette proposition.

**Prochain Comité de Pilotage : MARDI 30 JANVIER 2018 à 18H en MAIRIE.**